

SEANCE ordinaire du 13 juin 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15

En exercice = 14

Présents à la séance : 9

Convocation du 05/06/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON, excusé

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 029 2025**Ligne de Trésorerie pour le Lotissement du Clos des Bruyères**

Cette délibération annule et remplace celle portant le n° 026_2025 du 18/04/2025.

La proposition du Crédit Agricole de Couches faisait bien état d'une ligne de trésorerie mais le contrat qui devait être signé indiquait « un prêt » avec obligation de l'inscrire au budget, ce que nous ne souhaitons pas.

Nous avons donc pris contact auprès de la Caisse d'Epargne dont l'offre se rapprochait le plus de notre souhait, à savoir :

- Ligne de trésorerie d'un montant de 260 000 €
- Durée = 12 mois
- Taux variable indexé sur l'indice Ester = 1,924 % (+ 1,50 % marge appliquée par la Caisse d'Epargne)
- Frais d'engagement = 0,25 % du montant de la ligne, avec un minimum de 200 €
- Des commissions de non-utilisation (0,075 %) peuvent s'appliquer si celle-ci n'est pas utilisée sur le trimestre (Exemple : si la LTI n'est pas utilisée durant toute l'année, la tarification maximum s'applique, soit 260 000 € * 0,075 % / 4 trimestres = 48,75 € par trimestre)
- Gestion de la ligne par nous-mêmes (demandes de tirage et remboursement effectués en ligne)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND

